

RÉPARTITION DES RÔLES ET RESPONSABITÉS ENTRE LES EVQ ET GROUPE AGÉCO

Rôles et responsabilités	Responsable
Établissement de toutes les dates limites, allant du lancement du SCVQ au paiement du quota transigé.	EVQ
Jusqu'à la date limite de dépôt des offres, accompagnement des vendeurs et des acheteurs dans le dépôt de leur offre.	AGÉCO
Confirmation par courriel de la réception des formulaires requis au dépôt d'une offre de vente ou d'achat, reçus dans le délai prévu, et mention des éléments incomplets ou manquants, le cas échéant.	AGÉCO
Révision des formulaires d'achat et de vente et refus des offres de vente ou d'achat incomplètes, déposées après la date limite ou pour qui le paiement des frais d'inscription n'a pas été reçu.	AGÉCO
Transmission aux EVQ des offres de vente ou d'achat conformes, sans mention quant au prix.	AGÉCO
Vérification de l'admissibilité des offres de vente ou d'achat et confirmation à AGÉCO que la quantité de quota inscrite sur chaque offre peut être transigée ou non.	EVQ
Détermination du prix de transaction par zone et répartition du quota total à transiger entre les titulaires.	AGÉCO
Transmission aux EVQ de la liste des transactions effectuées.	AGÉCO
Confirmation par courriel, à chaque vendeur et acheteur, du nombre de mètres carrés de quota transigés, du prix unitaire de transaction et des modalités et dates de paiement, le cas échéant.	AGÉCO
Réception du paiement des acheteurs pour le quota transigé, puis paiement aux vendeurs du montant de la vente de quota conclue, diminué des montants dus aux EVQ, le cas échéant.	AGÉCO
Suivi auprès des vendeurs n'ayant pas vendu la totalité du quota offert pour connaître leur choix de production quant au quota restant.	EVQ
Suivi auprès des nouveaux acheteurs pour confirmer ou non la mise à la réserve de leur quota.	EVQ
Émission et envoi des certificats de quota confirmant la transaction.	EVQ